

**Votre référent :** Mélanie Cordonnier

**Adresse :** 25 Rue du 28 Février 1943 44600 Saint-Nazaire

**Tél :** 02 55 99 40 19

**Email :** saintnazaire@apef.fr

**Site web :** www.apef.fr

**Structure déclarée :** SAP812825974

**Structure agréée:** SAP812825974

**Structure autorisée :** SAP812825974

**Horaires d'ouverture :**

Du lundi au vendredi , le matin de 9h30 à 13h00 et l'après midi de 14h00 à 17h30.

Les Samedis matins uniquement sur RDV.

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

**Transports**

Accès PMR : Oui

**Organigramme**

Gérant : Guillaume Richard

RA : Mélanie Cordonnier

### Autorités administratives :

**DDETS :**

**ARS :** ARS Pays de la Loire, 17, Boulevard Gaston Doumergue - CS 56233, 44 262 NANTES cedex 2

**CD :** 3 quai Ceineray - 44047 Nantes Cedex 1

### Zone d'intervention :

Saint-Nazaire

### Liste des partenariats et conventionnements :

Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vvv Ecoute et Solutions (RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Famileat, Bien-être Assistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Facilotab, RAM, France Douche

### Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3977 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

## APEF Saint-Nazaire

TARIFS HORAIRES			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
<b>MÉNAGE REPASSAGE</b>			
Détente	27,73 €	30,50 €	15,25 €
Bien-être	29,55 €	32,50 €	16,25 €
Evasion	30,45 €	33,50 €	16,75 €
Ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €

AIDE A DOMICILE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Aide + Accompagnements	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Aide + Accompagnements ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €

GARDE D'ENFANTS			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Garde d'enfants + 3 ans	27,00 €	29,70 €	14,85 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	29,09 €	32,00 €	16,00 €

BRICOLAGE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Ponctuel	50,00 €	55,00 €	27,50 €

JARDINAGE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Régulier	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Ponctuel	45,83 €	55,00 €	27,50 €

## Autres prestations :

	HT	TTC	HT	TTC
Soutien scolaire	32,00 €	29,09 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €
Cuisine à domicile	40,00 €	36,36 €	Assistance informatique	41,00 €
Démarches administratives	39,00 €	35,45 €	Cours de gym à domicile	50,00 €
Mise en beauté (***)	38,00 €	34,55 €	Présence et vigilance à domicile	39,00 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	29,00 €	26,36 €	Cours de musique à domicile	42,00 €

(\*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(\*\*\*) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 20,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Intervention à la quinzaine : 2,00€ TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Evacuation des déchets Verts : 20,00€ TTC - 18,18 H.T



# DETAIL DES FORMULES APEF

## Ménage / Repassage \*

	Détente	Bien-être	Evasion
<b>MENAGE</b>			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
<b>REPASSAGE</b>			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
<b>GESTION DES COURSES</b>			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
<b>PREPARATION DES REPAS</b>			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretenir les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretenir la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

## Aide à domicile \*

<b>ENTRETIEN DU LOGEMENT</b>
Nettoyer les sols et faire les poussières
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ....)
Faire les lits et changer les draps
Ranger et organiser les pièces
<b>GESTION DU LINGE</b>
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison
Effectuer des travaux simples de couture
<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)
Ranger et conditionner les produits achetés
<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>
Nettoyer les fenêtres et les vitres
Entretenir les plantes de balcon, terrasses et jardinières
Vider et sortir les poubelles
Maintenir une vigilance au domicile
Soins et promenades d'animaux de compagnie **
<b>ACTIVITES ET SORTIES</b>
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc. ***
Aider aux tâches administrative
<b>CONFORT ET BIEN ETRE</b>
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) **

\* Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

\*\* Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.

\*\*\* Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes.

Garde d'enfants *	Garde d'enfant + 3 ans	Garde partagée **	Jardinage / Bricolage
<b>DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS</b>			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	La tonte
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	Le désherbage
<b>COURSES / REPAS</b>			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	Le ramassage des feuilles
Préparer et aider à la prise des repas	X	X	Le débroussaillage
<b>SOMMEIL</b>			
Organiser les réveils et les couchers	X	X	La plantation de petits végétaux
Organiser les siestes	X	X	La taille des haies, arbustes et arbres
<b>SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT</b>			
Accompagner à la propreté	X	X	L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Accompagner au bain, à la douche	X	X	Le déneigement des abords immédiats du domicile
Accompagner dans la petite toilette	X	X	L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X	Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
<b>DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE</b>			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	L'entretien régulier des allées et des terrasses
Aider aux devoirs	X	X	Le traitement des arbres et des arbustes
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT</b>			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	L'application d'engrais et/ou d'amendements
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	L'arrosage manuel des végétaux,
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières			
<b>LE POTAGER</b>			
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle			
<b>LE BRICOLAGE</b>			
Démonter, monter des meubles simples			
Poser des étagères ou des tringles à rideaux			
Fixer un porte manteau, un abat jour, un cadre			
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc			
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce			
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)			
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée)			

\* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire pour les enfants de + 3 ans pour 3 enfants maximum par intervention

\*\* Formule comprenant la garde de 2 voir 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes est faite dans le respect du décret du 1 <sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.
<b>Attention :</b> La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).